



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un forage de reconnaissance nommé "GRAD4" sur le PER "Les Sources" de Lithium de France

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Soubeyrand

Prénom David

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Lithium de France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Guillaume Borrel

RCS / SIRET

8 9 1 0 1 5 7 0 3 0 0 0 1 2

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27°d)	Forage d'une profondeur >100m et <200m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Lithium de France souhaite réaliser un forage de reconnaissance de 200 mètres de profondeur, équipé d'un tubage "plein" (non crépiné) et d'un bouchon en fond d'ouvrage afin de mesurer le gradient de température au droit de GRAD4 dans le cadre de la campagne d'exploration du PER "Les Sources". L'ouvrage sera également équipé d'un géophone en fond d'ouvrage pour réaliser un suivi microsismique de la zone sur le long terme. Un deuxième géophone pourra potentiellement être installé à mi-hauteur (100 mètres) suivant la facilité d'installation du géophone profond sur le terrain (facilité de descente du géophone en fond d'ouvrage).

Le forage sera réalisé par DrillHeat, entreprise qualifiée QUALIFORAGE RGE (Annexe 7).

Le descriptif des travaux est précisé en Annexe 7 "Description des travaux".

4.2 Objectifs du projet

1) Acquisition d'un gradient de température

Le forage de reconnaissance a deux objectifs principaux, le premier étant d'établir un log stratigraphique sur les 200m et de parfaire la connaissance de la géologie de cette région. En effet, peu de forages dans la zone ont été réalisés jusqu'à plusieurs centaines de mètres, et des données supplémentaires peuvent permettre d'affiner les modèles géologiques. De plus, ces forages ont pour vocation de servir à une mesure d'un profil de température le long de l'ouvrage, ce qui permet de connaître ensuite le gradient géothermique d'une zone. Les données obtenues pourront être traitées dans des modèles de température régionaux afin d'affiner et de contraindre la forme des zones plus chaudes, et donc plus favorables à des projets de géothermie.

2) Suivi microsismique

Dans le cadre des futures opérations de forage et d'exploitation géothermique sur la zone d'emprise du Permis Exclusif de Recherches un suivi de l'activité microsismique sera progressivement mis en place. Afin de commencer au plus tôt la caractérisation de l'activité sismique de la zone d'intérêt, une première station de surveillance sismologique sera déployée au fond du puits de reconnaissance. Contrairement aux stations sismologiques de surface, les stations de fond de puits permettent la récupération des données ayant un rapport signal sur bruit plus élevé. En effet, l'optimisation des positions des stations est un critère important pour la qualité de la donnée collectée. Le bruit anthropique peut rapidement polluer le signal, rendant plus difficile l'interprétation et impactant directement la précision sur la localisation de l'hypocentre de l'événement sismique. En déployant une station à 200m de profondeur, nous pourrions ainsi nous affranchir d'une grande partie de ce signal indésirable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage de reconnaissance sera réalisé par DrillHeat, société française spécialisée dans la réalisation de forages de géothermie de surface (jusqu'à 200m).

La phase de travaux durera 3 jours (prévisionnel) et les principales étapes seront les suivantes :

- Amené et mise en place de l'atelier de forage ;
- Réalisation du forage jusqu'à 200 mètres de profondeur au forage à la boue;
- Mise en place du géophone en fond d'ouvrage ;
- Mise en place du tube "plein" jusqu'à 200m;
- Réalisation des tests de vérification nécessaires (notamment concernant l'étanchéité de l'ouvrage);
- Cimentation du puits ;
- Mise en place du regard en surface et remise en forme du terrain ;
- Évacuation des boues de forage dans un centre de tri et de revalorisation des déblais ;
- Repli de la machine et de l'équipe de forage.

A noter que le Forage "GRAD4" sera réalisé dans les règles de l'art d'un forage de géothermie de minime importance (Arrêté du 25 juin 2015 relatif aux prescriptions générales applicables aux activités géothermiques de minime importance) avec échangeur géothermique fermé (pas de contact entre les eaux souterraines et l'eau présent dans le système en circuit fermé). Les articles qui ne concernent pas le projet sont notamment le 4.2 et 5.2 (phase d'exploitation de l'échangeur thermique).

La coupe prévisionnelle de l'ouvrage est disponible en Annexe 12.

Un rapport de fin de travaux sera réalisé et transmis à l'administration.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation sera en deux étapes :

- 1) une mesure du gradient de température 3 semaines après la mise en place de l'ouvrage (1 jour sur site) ;
- 2) le suivi microsismique : suivi en temps réel et à distance des événements sismiques détectés par le(s) géophone(s).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de déclaration a été établi au titre de l'article 4 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 modifié. Il a été envoyé aux services des mines de la DREAL Grand-Est le 13/12/2022.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie en phase chantier	50m ²
Superficie après travaux	2 à 4 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle agricole n°309, feuille 7 de la commune de Betschdorf

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 5 4 ' 3 4 " 9 Lat. 0 7 ° 5 4 ' 0 9 " 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 les plus proches sont les suivantes : • ZPS-Forêt de Haguenau (FR4211790) – 1,4 km au sud de la zone d'intérêt • ZSC- Massif forestier de Haguenau (FR4201798) – 2,0 km au sud de la zone d'intérêt
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des boues de forage seront excédentaires (mélange de bentonite, d'eau de consommation injectée pour la réalisation du forage et des remblais de terrain. Les boues seront décantées sur site et les eaux chargées en particules fines (cuttings) seront évacuées vers un centre de tri et de valorisation des déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque naturel de sismicité (niveau 3) Voir Annexe 10 "Etude de danger"
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un amené et un repli de la machine de forage et du matériel nécessaire au forage. La durée des travaux étant de 2 à 3 jours, il y aura le déplacement journalier de l'équipe sur site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La machine de forage générera du bruit > 85 dB durant environ deux jours (soit 2 x 8h maximum) et nécessitera des EPI pour les personnes travaillant sur le chantier. Voir Annexe 11 "Santé et Sécurité"

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le forage sera effectué avec un outil rotatif (pas de percussion).</p> <p>Voir Annexe 7 "Description des travaux"</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des rejets de CO2 lorsque la machine de forage sera en fonctionnement</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de forages claires décantées seront épanchées au droit du terrain agricole ou au droit du cours d'eau intermittent, le ruisseau de l'Aschengraben. A noter que ces eaux sont essentiellement issues de l'eau de consommation injectée lors de la descente de l'outil de forage et qui sont utilisées en circuit fermé jusqu'à finalisation de l'ouvrage.</p> <p>Voir Annexe 9 "Ressources en eaux"</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase de travaux l'agriculteur n'aura pas accès à 50m ² de son terrain(intervention prévue en février - pas de travail de sol prévu par l'exploitant agricole à cette période) et puis 2 à 4 m ² de terrain post-travaux (mise en place d'une protection de la tête de l'ouvrage et d'un panneau solaire pour le géophone). L'ouvrage sera réalisé en bordure de parcelle où l'exploitant agricole a déjà donné son consentement pour la réalisation de l'ouvrage.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Évitement géographique : Réalisation de l'ouvrage au milieu de parcelles agricoles éloignées des habitations (évitement des nuisances sonores). Réalisation de l'ouvrage hors "espaces naturels protégés" ou zone "orange ou rouge" de géothermie de minime importance pour les ouvrages de 100 à 200 mètres de profondeur (évitement des risques naturels).

Évitement technique : Réalisation des ouvrages par une entreprise de forage spécialisée et certifiée dans les forages de minime importance (certifications et connaissances des normes en vigueur pour la réalisation d'un ouvrage dans les règles de l'art).

Évacuation des déblais (boues décantées) dans un centre de tri et de valorisation des déblais.

Dans les annexes 9 et 11, le risque principal identifié du projet sur l'environnement est le suivant : si la machine de forage a un problème technique et génère une fuite d'essence sur le sol. Pour parer à ce risque, la foreuse et les véhicules de terrain seront tous équipés de kits anti-pollution. Un plan de prévention sera rédigé et les règles HSE seront rappelées avant le démarrage du chantier. A noter qu'une personne formée Sauveteur Secouriste du Travail sera présente en permanence sur le chantier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ouvrage sera réalisé au droit d'une parcelle agricole cultivée et ne se situe pas au droit ou a proximité directe avec des espaces naturels protégés, de monuments remarquables ou de zones résidentielles. Durant la phase chantier, l'emprise au sol sera faible (50m²) et les seules nuisances identifiées seront sonores. Les travaux seront réalisés de jour uniquement et ne dureront pas plus de 3 jours consécutifs (incluant l'aménagement et repli de la machine). Aucun prélèvement des eaux souterraines ne pourra être effectué au droit de l'ouvrage puisque l'eau présente dans le tube "plein" sera de "l'eau de consommation". Un plan de prévention détaillé sera réalisé avant travaux entre Lithium de France et l'entreprise de forage et mis à disposition de l'exploitant.

Au vu de ces éléments, Lithium de France ne pense pas qu'une évaluation environnementale soit nécessaire pour ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : relatif à la partie 6.4 "Description des travaux" rédigée dans le cadre de le Demande d'Ouverture des Travaux du forage de reconnaissance "GRAD4" envoyé le 13/12/2022.

Annexe 8 : relatif à la partie 6.4 "L'Etude d'Incidence Environnementale" rédigée dans le cadre de le Demande d'Ouverture des Travaux du forage de reconnaissance "GRAD4" envoyé le 13/12/2022.

Annexe 9 : relatif à la partie 6.4 "Ressource en eau" rédigée dans le cadre de le Demande d'Ouverture des Travaux du forage de reconnaissance "GRAD4" envoyé le 13/12/2022.

Annexe 10 : relatif à la partie 6.4 "Etude de danger" rédigée dans le cadre de le Demande d'Ouverture des Travaux du forage de reconnaissance "GRAD4" envoyé le 13/12/2022.

Annexe 11 : relatif à la partie 6.4 "Santé et Sécurité" rédigée dans le cadre de le Demande d'Ouverture des Travaux du forage de reconnaissance "GRAD4" envoyé le 13/12/2022.

Annexe 12 : Coupe prévisionnelle géologique et technique de l'ouvrage

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bischwiller

le, 19/12/2022

Guillaume Borrel

Directeur Général

Signature



idre ci-dessus